



Exces de vitesse en suisse - denonciation

Par **titi074**, le **06/10/2011** à **21:33**

Bonjour,

Je me suis fait flashé en Suisse, canton de Genève, en scooter, à 77 km/h au lieu de 50 km/h. Je suis frontalier et le véhicule appartient à ma société. La société a donc reçu un courrier demandant de dénoncer le conducteur. Je vais donc normalement devoir payer une amende très salée et bien plus grave, avoir une interdiction de rouler en Suisse pendant au moins 3 mois, ce qui m'empêche tout simplement de travailler (je fais plusieurs déplacements quotidien dans tout le canton).

Je me pose la question de dénoncer quelqu'un qui ne roule jamais en suisse à ma place et qui ne serait donc pas gêné par une interdiction de conduire en suisse, et de payer l'amende pour lui.

Quels sont les risques ? pour moi ? et pour lui ?

Merci par avance

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **21:41**

Et votre employeur va accepter de dire qu'une personne non assurée pour ce scooter l'utilise ?

Par **titi074**, le **06/10/2011** à **21:46**

Oui, l'employeur n'y verra pas d'objection. Ça ne l'arrange pas du tout si je ne peux plus rouler

en Suisse.

Par **edith1034**, le **07/10/2011** à **08:43**

l'employeur n'est pas contraint de dénoncer qui que ce soit mais les suisses peuvent confisquer le skooter